



BP 43670 • 54097 Nancy cedex
Tel : +33 (0)6 25 40 59 21
Courriel : info@ant-france.eu – site internet : www.ant-france.eu

Membre de la Fédération LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine

Communiqué de presse du 21 décembre 2015

Bavure au sein du Ministère de l'éducation nationale ?

Quand la transphobie s'imisce au cœur d'une campagne de lutte contre l'homophobie !

Le 14 décembre 2015, [le Ministère de l'Éducation nationale a lancé une campagne nationale de lutte contre l'homophobie](#) destinée à informer et sensibiliser les collégiens, lycéens, étudiants, et l'ensemble des membres de la communauté éducative.

L'Association Nationale Transgenre ne peut que se féliciter de cette prise de conscience par l'institution, même tardive, des souffrances engendrées du fait des discriminations, harcèlements et violences homophobes infligés à une partie de la jeunesse au sein des collèges, lycées et universités.

Sur l'homophobie, un travail de qualité, mais...

Rédigé par le Ministère de l'Éducation nationale (avec le concours de l'Inter-LGBT, son partenaire privilégié), le document intitulé [« Lutter contre l'homophobie : le combat de toutes et de tous »](#) se trouve être de qualité lorsqu'il affirme son objectif : « sensibiliser les étudiants et les personnels de l'enseignement supérieur aux discriminations liées à l'orientation sexuelle ». Mais, à l'image de l'ensemble des outils de cette campagne, et dans le peu d'espace dédié à la transphobie, on note « l'oubli » de l'identité de genre (terme pourtant repris dans le glossaire) et l'utilisation confuse en contrepartie du terme « identité sexuelle » que personne n'est en peine de définir (terme curieusement absent, lui, du glossaire).

Mais la transphobie s'invite dans cette brochure destinée aux professionnels de l'Éducation nationale !

Ce document du Ministère, validé par son partenaire, l'Inter-LGBT, ose en effet écrire, à propos de la transphobie : « **Une personne trans' peut être travestie** (sans avoir changé de sexe biologique, elle s'habille avec des vêtements habituellement utilisés par le sexe opposé) **ou transsexuelle** ». [sic !] Pour le Ministère de l'Éducation nationale, et pour l'Inter-LGBT qui a approuvé ce passage inqualifiable, voilà comment traiter les dizaines de milliers d'élèves et professeurs transgenres, qui vivent souvent cachés (et on comprend mieux pourquoi...) au sein du système scolaire !

Hormis les rares personnes qui s'auto-désignent encore aujourd'hui comme transsexuelles (terme ayant le défaut majeur de laisser croire qu'il s'agit d'une orientation sexuelle), la population transgenre est donc délibérément classée par le Ministère parmi les personnes travesties, comportement pourtant très différent de la transidentité. Ces classifications absurdes, stigmatisantes et pathologisantes, ne sont plus utilisées aujourd'hui que par les transphobes avérés... et par l'Éducation nationale ! Cet usage malveillant d'un qualificatif erroné (« travesti ») renforcera hélas l'ignorance et les préjugés à l'égard des personnes transgenres. Pour continuer à mener au sein des établissements scolaires la politique violemment transphobe qui y règne déjà ?

Pour preuve, il n'est jamais fait mention, dans cette campagne, de la nécessité de mettre en place une politique de respect de l'identité de genre de la personne transgenre, **en particulier de son prénom d'usage au sein des établissements scolaires et universitaires**. Que la personne transgenre soit élève, étudiante ou enseignante, elle sera toujours discriminée par son ministère de tutelle, là où elle étudie, et là où elle travaille...

Association nationale transgenre

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345
SIRET 530 483 734 00014 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)

De plus, en mettant en avant comme signe distinctif essentiel un « changement de sexe biologique », c'est-à-dire, pour parler net, l'impératif de stérilisation chirurgicale, le Ministère favorise une transphobie datant du siècle dernier, que la plupart des États européens ont abandonnée à juste titre, et qui a été dénoncée à de nombreuses reprises par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, et par le Conseil de l'Europe lui-même dans ses récentes résolutions (1728-2010 puis 2048-2015).

L'éducation nationale doit retirer ses formulations erronées et insultantes, et rompre avec la transphobie !

En 2015, lire de telles formulations dans un document censé lutter contre toutes les discriminations anti-LGBT, et pas seulement contre l'homophobie, ne relève pas d'une simple erreur d'appréciation, mais témoigne du refus de l'Éducation nationale de reconnaître le droit au respect de la diversité des identités de genre, et d'agir concrètement contre la transphobie.

Aussi, l'Association Nationale Transgenre, de plus en plus inquiète devant l'immobilisme du gouvernement concernant le respect des droits des personnes transgenres, demande au ministère de l'Éducation nationale, en accord avec [la Résolution 2048-2015 du Conseil de l'Europe](#), votée par la France :

- de prendre toute les mesures nécessaires pour respecter l'identité de genre des élèves transgenres dans l'ensemble de leurs cursus scolaires ;
- de prendre toute les mesures nécessaires pour respecter l'identité de genre des enseignant-e-s transgenres ;
- le retrait pur et simple, immédiat, de cette phrase insultante, destructrice pour l'estime de soi de la population transgenre, au sein du document « Lutter contre l'homophobie : le combat de toutes et de tous » :
« Une personne trans' peut être travestie (sans avoir changé de sexe biologique, elle s'habille avec des vêtements habituellement utilisés par le sexe opposé) ou transsexuelle » ;
- de remplacer le terme « trans' », familier, péjoratif et inadéquat, renvoyant systématiquement au terme pathologisant et confusionniste « transsexuel-le » par les termes « personnes transgenres » ou « personnes transidentitaires » dans l'ensemble des documents édités par les Ministères, notamment le ministère de l'Éducation nationale, dont ceux édités pour la campagne 2015 de lutte contre l'homophobie ;
- de faire apparaître la transphobie de manière séparée de l'homophobie car spécifique dans les documents traitant de la lutte contre les discriminations, dont ceux édités pour la campagne 2015 de lutte contre l'homophobie.

Pour l'Association Nationale Transgenre,
Delphine Ravisé-Giard
Présidente

Mail : porte.parole@ant-france.eu
Mobile : +33 (0)6 11 63 48 00
Site Internet : www.ant-france.eu